

## Un prince saoudien soupçonné d'esclavage à Neuilly !



Article rédigé par *Le Parisien*, le 05 juillet 2021

Source [Le Parisien] Sept plaintes pour esclavage moderne ont été déposées par des domestiques d'un membre de la famille royale d'Arabie Saoudite. Ces femmes, pour la plupart philippines, décrivent des conditions de vie d'un autre âge.

L'immeuble, magnifique, est orné de sculptures majestueuses. Le cadre, juste en face du Jardin d'acclimatation entre Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) et Paris (XVI<sup>e</sup>), est un des plus huppés du pays. Mais les conditions de vie des domestiques qui travaillaient dans ce décor de rêve étaient épouvantables. C'est en tout cas ce qui ressort des témoignages d'employées du Prince Faïsal Bin Turki Bin Abdallah Al Saud. Cet homme de 44 ans, membre de la famille royale saoudienne, est visé par sept plaintes pour esclavage moderne, a confirmé au Parisien le parquet de Nanterre.

Selon la même source, l'enquête a débuté en octobre 2019 après un premier dépôt de plainte, mais « une autre plus ancienne a été récupérée » et jointe à la procédure, précise le ministère public. Début juin, l'ensemble des plaignantes ont été à nouveau entendues par les policiers du département de lutte contre la criminalité organisée liée à l'immigration irrégulière. Face à l'ampleur de l'affaire, ce service a été cosaisi par le parquet qui avait, au départ, confié le dossier au commissariat de Neuilly-sur-Seine.

Ces domestiques, pour la plupart d'origine philippine, un pays d'Asie du Sud-Est, étaient chargées tout particulièrement de s'occuper des quatre enfants du couple princier. Chaque été, la famille quitte Riyad avec une partie de leurs employés pour s'installer boulevard Maurice-Barrès à Neuilly, dans cet immeuble luxueux où est domiciliée une société que gère le prince.

Sur place, les « bonnes » sont placées sous la responsabilité d'un majordome. « Elles n'ont pas le droit d'adresser la parole à leur patron, décrit Anick Fougeroux, présidente de l'association SOS Esclaves, qui a pris en charge les plaignantes. Elles doivent baisser la tête quand il passe. » Selon cette ancienne avocate, ces domestiques sont à disposition de leur employeur jour et nuit toute la semaine. Certaines dorment par terre. L'une d'entre elles se couchait au pied du lit dans la chambre de la princesse.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)